



R1 | PRIX DES CARBURANTS ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Porteur : Benoît Perrin et Contribuables Associés

Question : Faut-il supprimer les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), malgré leur contribution à la transition énergétique, pour réduire les prix des carburants et de l'énergie ?

► De quoi s'agit-il ?

Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) fonctionnent comme une taxe - comparable à la taxe carbone - qui oblige les fournisseurs d'énergie à financer des actions d'économies d'énergie. Mais en réalité ce ne sont pas eux qui paient : ils répercutent l'intégralité de ce coût sur leurs clients.

Résultat : ce sont les particuliers, les artisans et les petites entreprises qui paient via une contribution en fonction de ce qu'ils consomment. Et cette charge ne cesse d'augmenter : rien que pour l'électricité, elle a atteint environ 4 milliards d'euros en 2025.

► Ce que change leur suppression

Supprimer les CEE, ça veut dire retirer cette charge du prix de l'énergie. Sans cette obligation de payer pour ces dispositifs, les fournisseurs (de pétrole, gaz, électricité) n'auraient plus de raison d'ajouter ce coût sur les factures.

Résultat : les prix baisseraient directement et immédiatement, que ce soit à la pompe ou sur les factures d'énergie, pour les particuliers, les artisans et les petites entreprises.

► Impact concret sur les prix

Les gains seraient significatifs et perceptibles dès les premières semaines :

- **Carburants** : - 0,21 € par litre de gazole ; - 0,17 € par litre d'essence
- **Électricité** : baisse immédiate d'environ 5 % des factures (~50 € par an pour un ménage, ~800 € pour une boulangerie)
- **Gaz** : baisse d'environ 5 % (~100 € d'économie annuelle pour un ménage)

👍 Arguments pour

- Neutralité budgétaire et effet immédiat sur le pouvoir d'achat
- Baisse substantielle du prix à la pompe et des factures de gaz et électricité
- Lisibilité accrue pour les acteurs économiques : mesure simple, compréhensible et immédiatement perceptible
- Apaisement social : réduction du risque de tensions populaires difficilement contrôlables
- Mise en œuvre rapide, sans délai administratif
- Effet d'entraînement positif sur l'ensemble de l'économie
- Amélioration de la compétitivité, notamment pour les secteurs énergivores
- Levier en faveur de l'électrification des usages, le coût élevé de l'électricité constituant aujourd'hui un frein majeur
- Dispositif exposé à des risques significatifs de fraude : la Cour des comptes qualifie les CEE de quasi-taxe pesant sur les ménages et les entreprises, et estime leur coût moyen à **164 €** par ménage en 2023
- Efficacité réelle surestimée : sur la base des données de [l'Ademe](#), la Cour des comptes évalue à 27 % la surestimation des économies d'énergie réalisées, en raison de fiches administratives trop standardisées, de délais d'instruction inadaptés et de travaux inexistantes ou de mauvaise qualité
- Limitation [ou suppression ?] d'un système parafiscal échappant au contrôle parlementaire

🗨️ Arguments contre

- Remise en cause d'un dispositif permettant de financer la transition sans peser directement sur le budget de l'État
- Réduction des leviers disponibles pour orienter les comportements vers une consommation énergétique plus sobre
- Fragilisation des filières liées à la rénovation énergétique (isolation, systèmes de chauffage, etc.)
- Perte de financements dédiés aux programmes d'efficacité énergétique
- Risque de destructions d'emplois dans les secteurs directement concernés
- Impact plus lourd pour les ménages modestes, les primes étant soumises à conditions de ressources
- Disparition ou réduction des aides à la rénovation et au renouvellement des équipements de chauffage, majoritairement financées via les CEE
- Risque d'effet rebond : la baisse des prix inciterait à une consommation accrue de carburants et d'énergie
- Risque de maintien, voire d'aggravation, de la dépendance aux énergies fossiles

▶ Que se passe-t-il à l'issue du référendum ?

Si le « Oui » l'emporte :

- Cette mesure peut être mise en œuvre immédiatement par le gouvernement.
- Le groupe « Référendum citoyen » se mobilisera pour en garantir l'application, en s'appuyant sur les médias, la mobilisation citoyenne et tous les moyens d'action légaux afin de faire respecter le résultat du vote.

Si le « Non » l'emporte :

- Aucune mesure nouvelle ne sera engagée.
- Toutefois, si le président, le gouvernement ou le Parlement tentaient de remettre en cause les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), le groupe « Référendum citoyen » se mobiliserait, via les médias, la mobilisation citoyenne et tous les moyens d'action légaux, pour les préserver et faire respecter le résultat du référendum.

Notre seule boussole : la volonté du peuple

Pas de mandat à conquérir, pas de privilèges à préserver — seulement des outils concrets pour que chaque citoyen puisse peser sur les décisions qui le concernent. Le mouvement des #Gueux l'a prouvé : portée par une mobilisation collective, la voix des citoyens est décisive dans le débat national.